

Conservatoires du réseau de l'Arc Alpin Annecy / Chambéry / Grenoble / CAPI

Dossier d'inscription

EXAMEN D'ENTREE Prépa de L'Arc Alpin 2021/2022
Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES)
Session de septembre*

MUSIQUE

Dossier à retourner au plus tard
Le samedi 10 juillet 2021

Nom			
Prénom			
Date de naissance		Adresse :	
Téléphone			
Mail			
Conservatoire(s) de rattachement souhaité(s) :	<input type="checkbox"/> Annecy <input type="checkbox"/> Chambéry <input type="checkbox"/> Grenoble <input type="checkbox"/> CAPI		

Le candidat majeur (ou le représentant légal pour le candidat mineur) :

Nom, prénom

Le :

Signature :

*examen d'entrée accessible pour toutes les disciplines, uniquement aux candidats extérieurs au réseau de l'Arc Alpin

CPES MUSIQUE :

Veillez à bien vérifier que la discipline choisie est enseignée dans l'établissement que vous demandez (se reporter à la plaquette de présentation des CPES)

Instruments / voix :

- Violon Alto Violoncelle Contrebasse
- Flûte Hautbois Clarinette Basson Saxophone
- Cor Trompette Trombone Tuba
- Piano Guitare Harpe Percussions Accordéon
- Chant lyrique

Accompagnement :

- Accompagnement vocal et instrumental Accompagnement danse

Instruments anciens :

- Clavecin Orgue Flûte à bec Viole de gambe Luth Violon baroque Violoncelle baroque
- Hautbois baroque Guitare baroque

Jazz:

Instrument et voix précisez :

Musiques Actuelles Amplifiées :

Instrument et voix précisez :

Musiques traditionnelles : précisez :

Direction d'ensembles : Chœur

Culture

Culture (Histoire de la musique/Analyse)

Ecriture / Orchestration

Composition instrumentale et vocale

Composition à l'image

Design sonore

Composition électroacoustique

Métiers du son

Formation Musicale

Études musicales suivies antérieurement :

Un niveau d'entrée en cycle 3 est requis pour présenter une candidature. Toutefois, dans un souci d'ouverture vers des profils variés, des parcours atypiques ou non-conventionnels, une commission, constituée des directeurs-trices des conservatoires de l'Arc Alpin et des responsables pédagogiques, étudie les dossiers des candidats qui ne seraient pas issus d'un établissement d'enseignement artistique.

Merci de fournir les attestations de niveau des études suivies dans votre établissement d'origine et remplir le tableau ci-dessous :

Disciplines suivies	Nombre d'années de pratique	Niveau et cycle	Établissement fréquenté

Examen d'entrée

- Prestation ou production de travaux en rapport avec la discipline dominante.
- Epreuve de Formation Musicale mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse.
- Entretien individuel avec le jury portant sur les motivations du candidat.

Les dates des épreuves d'entrée auront lieu au mois de septembre 2021

Dossier à retourner par mail à l'établissement concerné
au plus tard le samedi 10 juillet 2021 dûment rempli et signé,
accompagné d'une **lettre de motivation**

CRR d'Annecy

À l'attention d'Adeline Bocquet
10 rue Jean-Jacques Rousseau, 74000 Annecy
04 50 33 87 18
adeline.bocquet@annecy.fr

CRR de Chambéry

À l'attention de Solen Lebras
Cités des arts, Jardins du Verney, 73000 Chambéry
04 79 60 23 91
s.lebras@mairie-chambery.fr

CRD Hector Berlioz (CAPI)

A l'attention de Sandra Darnand
1 avenue des Alpes, 38300 Bourgoin-Jallieu
04 74 93 54 05
sdarnand@capi38.fr

CRR de Grenoble

6 chemin de Gordes, 38100 Grenoble
04 76 46 48 44
conservatoire.info@conservatoire-grenoble.fr

Merci de nous signaler si vous bénéficiez de dispositions particulières pour les examens
(Circulaire n°2006-215 du 26/12/2006 – BO n°1 du 4 janvier 2007)

Règlement des études « La Prépa de l'Arc alpin »

Le règlement est un outil au service de l'enseignement dans le cadre d'une institution. Le conservatoire est une école, un lieu de vie, un espace de socialisation, d'épanouissement, dont l'organisation des études vise au développement de l'individu au sein d'un groupe permettant à chacun de s'engager, à suivre dans les meilleures conditions le parcours choisi, et de présenter les concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur.

Le texte a pour but de fixer un certain nombre de valeurs qui président à l'organisation pédagogique commune des établissements de l'Arc alpin. Il précise également les modalités d'accès, les contenus et les conditions de certification de ces enseignements préparatoires. Il garantit également par l'harmonisation des contenus et des objectifs, un socle commun de compétences et de connaissances évalué selon des modalités identiques et précisé dans les maquettes pédagogiques.

Chacun-e des directeurs-trices, responsable de son établissement veille à l'application conforme du règlement. Toute demande de dérogation doit être adressée au directeur-trice de l'établissement dont dépend l'élève.

Musique

Modalités d'accès

L'admission dans "la Prépa de l'Arc Alpin" se fait selon les modalités définies par l'article 7 de l'arrêté du 5 janvier 2018. Un niveau d'entrée en cycle 3 est requis pour présenter une candidature. Toutefois, dans un souci d'ouverture vers des profils variés, des parcours atypiques ou non-conventionnels, une commission, constituée des directeurs-trices des conservatoires de l'Arc Alpin et des responsables pédagogiques, étudie les dossiers des candidats qui ne seraient pas issus d'un établissement d'enseignement artistique.

Le dépôt du dossier de candidature doit faire apparaître l'établissement choisi par le-la candidat-e pour suivre les enseignements de "la Prépa de l'Arc Alpin".

L'épreuve d'admission se déroule en plusieurs temps consécutifs:

- Prestation ou d'une production de travaux en rapport avec la discipline dominante. Pour les entrées en instrument ou en chant, une prestation de 15 minutes, composé d'au moins deux oeuvres, ou extraits d'oeuvres, d'esthétiques différentes, dont une au moins doit être postérieure à 1960.
- Epreuve de formation musicale, mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse : le-la candidate dispose de 45 minutes de mise en loge sur un sujet portant sur un ou plusieurs extrait(s) œuvre(s) musicale(s) . Guidé par un questionnaire -pouvant porter notamment sur la forme, le style, l'esthétique, la formation instrumentale et/ou vocale -, le-la candidate doit également produire un relevé d'éléments mélodiques et/ou harmoniques. A l'issue de l'épreuve, le-la candidate présente son travail au jury pendant 15 minutes.
- Entretien individuel avec le jury, pendant lequel le-la candidat-e présente son parcours, son projet, et détaille ses motivations pour intégrer la classe préparatoire à l'enseignement supérieur.

A l'issue des épreuves, l'admission dans le cursus est prononcée par le jury, constitué :

- d'un-e directeur-trice de l'un des établissements concernés, ou de son représentant, qui préside le jury
- de deux personnalités qualifiées, extérieures aux établissements de l'Arc Alpin.

Au sein du jury, une personne au moins est spécialisée dans la discipline choisie par le-la candidat-e.

Organisation du cursus

Durée des enseignements: entre 2 et 4 ans

Volume horaire total: 750 h

Le cursus comprend :

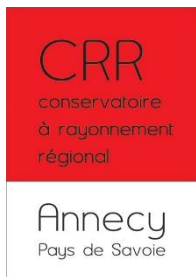
- 1 module principal
- 1 module associé de pratique collective
- 1 module d'enseignements complémentaires de formation musicale et culture musicale

En sus de l'enseignement :

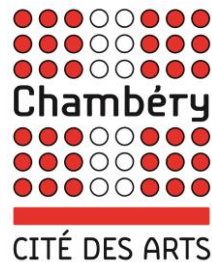
- une information aux formations et métiers de la musique (environnement social, juridique et économique)
- le projet personnel de l'élève

L'élève sera obligé de présenter une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur au plus tard lors de la troisième année du cursus.

Une attestation de fin d'études sera délivrée, détaillant les acquis de la formation suivie par chaque établissement. Cette attestation s'appellera Diplôme d'Établissement en Musique (DEM).



ANNECY



CRR D'ANNECY

10 Rue Jean-Jacques Rousseau
74000 Annecy
Tél. 04 50 33 87 18
Mail : crr@annecy.fr
www.crr.annecy.fr

CRR DE CHAMBERY

Cité des arts, Jardin du Verney
73000 Chambéry
Tél. 04 79 60 23 70
Mail : accueil.cite@mairie-chambery.fr
www.chambery.fr
<https://www.chambery.fr/89-la-cite-des-arts.htm>

C • N S E R V A T O I R E
H E C T O R B E R L I O Z
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

CAPI
➤ Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère



**Conservatoire
de Grenoble**



CRD HECTOR BERLIOZ (CAPI)

1 Avenue des Alpes
38300 Bourgoin-Jallieu
Tél. 04 74 93 54 05
Mail : conservatoire@capi38.fr
www.conservatoire.capi-agglo.fr

CRR DE GRENOBLE

6, chemin de Gordes
38100 Grenoble
Tél. 04 76 46 48 44
Mail : conservatoire.info@conservatoire-grenoble.fr
www.conservatoire-grenoble.fr